ROUBAIX

NOS PRIMES

Voir plus loin nos Bons-Primes.
Avec 6 BONS et 2 fr. 90, on a droit à **6 Couteaux** *indémanchables.*
Avec 10 BONS et 3 fr. 50, on a droit à **18 pièces de table :** *6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café.*

Coopérative « La Paix »
73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.
BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée
La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève,
CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.
Importants bénéfices partagés tous les six mois.

LES PLAINTES DU PUBLIC

Avez-vous remarqué avec quelle insolence MM. les percepteurs, receveurs et autres ronds-de-cuir payés par les contribuables reçoivent en général, ces derniers : je dis en général, car il y a d'heureuses exceptions, et des percepteurs qui sont de braves gens d'un commerce plutôt agréable.

On dirait vraiment ce certains de ces messieurs se croient nos maîtres, alors qu'ils ne sont tout bonnement que les domestiques du public.

Hier, dans le bureau de perception de la rue Pellart, il nous a été donné d'enregistrer la morgue et l'insolence de ces larbins du coffre-fort.

L'un d'eux renvoya une jeune fille qui venait payer une somme de 3 fr. 05 pour laquelle elle présentait une pièce de 5 francs : « Allez me chercher de la monnaie, s'écria l'ineffable bonhomme du guichet, je ne suis pas là pour vous en faire ! Résultat, la jeune fille qui avait attendu trois quarts d'heure pour avoir son tour, dut quitter la perception, se rendre dans une boutique du voisinage pour faire de la monnaie et attendit ensuite pendant une demi-heure pour opérer son versement.

Comme elle présentait un avertissement sur papier vert, *adressé par erreur à son père*, et qu'elle demandait une explication, le grincheux rond-de-cuir, élevant la voix, lui cria devant un nombreux public : « Dites à votre père, *qu'il a déchiré une feuille*, mais que s'il ne paie pas les 51 fr. 79 qu'on lui réclame, il sera poursuivi en justice ! »

Or, il y a erreur, du fait même du bureau de la perception dans l'envoi de l'avertissement : Nous nous faisons fort de le démontrer à M. le directeur des Contributions directes, s'il est curieux de vérifier nos dires. Dès lors, l'employé mal élevé, et mal embouché, eût eu bénéfice à écouter la réclamation, à rectifier l'erreur et surtout à être poli.

Nous signalons à M. le directeur des Contributions directes, la façon toute spéciale dont on reçoit les contribuables et... leur argent à Roubaix, rue Pellart, 35 bis.

Les plaintes sont générales et, hâtons-nous de le dire, elles sont justifiées.

Si, par impossible, M. le directeur des Contributions directes, ne croyait pas devoir rappeler à plus de tenue et d'aménité ses sous-verge roubaisiens, nous nous adresserions à qui de droit, s'il le faut, pour obtenir satisfaction.

G. L.

—o—

LES ELECTIONS ALLEMANDES

La section Roubaisienne du P. O. F. vient d'envoyer au citoyen Auguste Bebel, député au Reichstag, l'adresse suivante :

« La section Roubaisienne du Parti Ouvrier Français (Unité Socialiste-Révolutionnaire), réunie en assemblée générale, le 17 juin 1903, adresse à la démocratie socialiste allemande, ses plus chaleureuses félicitations, pour le magnifique succès qu'elle vient de remporter aux élections générales, sur la toute puissante bourgeoisie capitaliste et impériale.

» Elle prie le Comité Directeur de la Sociale-Démocratie, de transmettre cette adresse au vaillant prolétariat socialiste allemand.

» Exprime le vœu que les travailleurs français, sauront, dans un avenir prochain, profiter de la *grande leçon de force et d'union* que viennent de leur donner leurs frères d'Outre-Rhin en s'organisant solidement, pour la conquête des pouvoirs publics et l'affranchissement politique et économique de la classe productive.

» Vive le prolétariat socialiste allemand ! Vive l'Internationale des travailleurs ! »

» Pour la section Roubaisienne du P. O. F. :

Le Secrétaire,
H. LEFEBVRE.

—o—

La conférence de Pressensé

Le Comité prie tous les républicains de s'adresser à M. Chevalier, café de la Presse, place du Trichon, 21, pour les renseignements dont ils auraient besoin au sujet de la conférence et du banquet.

—o—

Caisse des Ecoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles se réunira demain vendredi 19 courant, à 7 heures du soir à l'Hôtel-de-Ville ; à 7 heures et demie, la commission scolaire se réunira.

Voici l'ordre du jour de la première réunion : 1. Lecture du procès-verbal de la séance du 20 février 1903. — 2. Caisse des Ecoles ; compte administratif de l'exercice 1902 ; budget supplémentaire de l'exercice 1903. — 3. *Cantines scolaires* ; enlèvement des résidus ; résiliation de l'entreprise. — Cantines scolaires ; cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture des denrées. — 5. Excursion à la mer pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires ; organisation. — 6. Communication au sujet de la *fréquentation scolaire*.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes
Remettre Bons & Argent

Les Rentes des Travailleurs

A la Société Anonyme de peignage, un peigneur Jules Druez, 26 ans, rue de l'Alma, cour Frasez, 26, s'est blessé à la main droite ; 10 jours de repos.

— A la Brasserie roubaisienne, un garçon brasseur, Fernand Maes, 26 ans, rue de France, cour Gosseman, 2, a été blessé dans le dos par un brancard de voiture ; trois semaines de repos.

— A la Société Anonyme de peignage, un aiguiseur, Charles Corneillde, 34 ans, rue Lavoisier, cour Dupont, 2, a été blessé au pied droit ; quinze jours de repos.

— Chez Allard Louis, un plafonneur, J.-B. Dolfens, 64 ans, rue du Gros Saule, 13, s'est blessé au pied droit en tombant d'une échelle ; six semaines de repos.

— *Chez Charles Pollet, une rattacheuse*, Maria Vercruysse, 34 ans, rue d'Iéna, 21, à Tourcoing, a été blessée à la main gauche ; 10 jours de repos.

— Chez Aug. Lepoutre, un homme de peine, Edouard Renaut, 34 ans, rue du Cimetière, à Herseaux, a été blessé au pied droit ; 10 jours de repos.

— A la Textile de Roubaix, une soigneuse, Virginie Danise, 33 ans, rue Drouot, 10, a été blessée à la main droite ; 15 jours de repos.

— Chez Léon Allart et Cie, une soigneuse de cardes, Jeanne Delbarre, 20 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du *Crétinier, rue du Sabot bleu*, 6, a été blessée à la main droite ; 12 jours de repos.

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Lefebvre, facteur des postes, demeurant rue Bully-Grenay, a trouvé une montre en nickel avec chaîne en doublé pour homme.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Les agents de service de nuit, sous la conduite du sous-brigadier Cuvelier, ont arrêté, hier matin, vers 4 heures, Xavier Huber, âgé de 20 ans, rattacheur, demeurant rue des Palmiers, 17, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion, et Julia Vanderstocken, 41 ans, journalière, demeurant rue des Longues-Haies, cour Marescaux, 5, expulsée par arrêté ministériel du 6 juin 1903.

CHAMBRE DE COMMERCE. — Dans sa réunion du 13 juin, la Chambre de commerce a désigné M. Jean Bossut-Plichon, pour faire partie de la commission chargée de réviser la liste électorale de la Chambre de commerce.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Conférences d'électricité industrielle. — Le concours écrit de fin d'année réservé aux auditeurs inscrits aura lieu dans la salle des cours de chimie, aujourd'hui jeudi, 18 juin, à 7 heures trois quarts du soir.

La couverture, la préface et la table des matières de l'ouvrage de M. le professeur Béghin : *Conférences d'électricité industrielle. Première année : Principes d'électrotechnique*, seront remis aux *auditeurs inscrits, par M. Béart*, appariteur à l'Ecole nationale, à partir du mardi 22 juin.

POUR L'HOPITAL. — La souscription publique s'élève à ce jour au total de : 1.434.014 fr. 55.

LA BOUCHEE DE PAIN. — Dons reçus : De la Jeunesse républicaine : un lot de 34 paires de sabots et un lot de dépareillés, provenant de la cavalcade. — Anonymes : Vieux vêtements et chaussures divers.

— Le comité rappelle aux souscripteurs retardataires, que le tirage des primes va être fixé très prochainement.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

ASSEMBLEE GENERALE

Les membres du Parti ouvrier socialiste Roubaisien sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale du Parti, qui aura lieu le vendredi 19 juin, à *8 heures très-précises* du soir, chez le citoyen H. Carrette, rue de l'Alma, 104.

L'ordre du jour étant des plus important, le Comité central compte sur la présence de tous les adhérents.

N.-B. — La carte personnelle sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Le Comité central.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 17 juin 1903

Naissances. — Georges Bauwens, rue de l'Ommelet, 147. — Simonne Lepers, rue Archimède, cour Lecoutre, 2. — Léa Hespel, rue Decrême, 114.

Décès. — Raymond Jardez, 64 ans, sans profession, place de la Station, 39. — Sophie Derruquier, 77 ans, ménagère, rue Corneille, 5. — Jules Vanaverbecke, 67 ans, marchand de poissons, rue Blanchemaille. — Désiré Bottelle, 72 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

Grandes diminutions sur la **MERCERIE** aux **GALERIES LILLOISES.**

TOURCOING

LA GREVE DES MOULEURS

MM. Lamourette sont encore de ces patrons cléricaux qui, bien qui patriotes acharnés, font totalement abstraction de la question de frontière quand leurs intérêts de capitalistes sont en cause.

Les deux ouvriers venus de Lille pour remplacer les grévistes les ayant lâchés, à la suite de l'intervention de la Fédération des Mouleurs, MM. Lamourette ont *essayé de recruter du personnel dans la généreuse patrie de Popol.*

Ils ont réussi en partie.

Plusieurs ouvriers belges ont commencé hier à travailler. Mais comme ces malheureux craignaient d'être reçus plutôt peu chaleureusement par la population tourquennoise, on eut recours à la protection de la gendarmerie, ce qui n'a pas empêché les traîtres d'être conspués comme ils le méritaient.

Dans la matinée d'hier, les grévistes se sont présentés à l'Hôtel de Ville et ont demandé à l'administration municipale de chercher à provoquer une entrevue.

L'administration leur a promis de s'y employer.

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La chasse aux chiens errants n'est pas terminée. L'administration municipale vient de faire afficher l'arrêté suivant pris par le Préfet, le 20 janvier 1898 :

Art. 1er. — Il est interdit de laisser errer les chiens en liberté dans les champs et dans les bois, dans toute l'étendue du département du Nord.

Art. 2. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une *plaque de métal, les noms et demeure de son propriétaire.*

Sont exceptés de cette prescription les chiens courants, portant la marque de leur maître.

Art. 3. — Les chiens trouvés sans collier sur la voie publique et les chiens errants même munis de collier seront saisis et mis en fourrière aux frais du propriétaire, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Les chiens n'ayant pas de collier et dont le propriétaire est inconnu dans la localité seront abattus sans délai.

Ceux portant le collier prescrit et les chiens sans collier, dont le propriétaire sera connu, seront abattus s'ils n'ont été réclamés avant l'expiration d'un délai de trois jours francs. Ce délai sera porté à cinq jours francs pour les chiens courants avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art. 4. — Ne sont pas considérés comme étant en état de divagation les chiens de chasse, de berger ou de bouvier lorsqu'ils sont employés, sous la direction et la surveillance de leurs maîtres, à l'usage auquel ils sont destinés.

—o—

Les malfaiteurs

Le 5 juin dernier, deux précoces malfaiteurs, nommés Alphonse Verdonck, 19 ans, né à Croix, et Jules Brouck, 20 ans, né à Pérenchies, tous deux journaliers et demeurant à Roubaix, rue du Chemin de fer, étaient surpris et arrêtés par des employés d'octroi, alors qu'ils tentaient de fracturer *l'habitation de M. Wouters, marchand-épicier*, rue de Mouvaux, 106.

Conduits à Lille et déférés au tribunal correctionnel, Brouck et Verdonck furent condamnés chacun à 40 jours de prison, mais le tribunal indulgent, leur accorda le bénéfice du sursis.

La clémence des juges ne devait cependant pas remener à de meilleurs sentiments les deux précoces vauriens.

Dans la soirée de mardi, Mme Arthur Dhalluin, cabaretière, *rue du Blanc-Seau*, 321, se trouvait dans sa cuisine quand elle entendit un bruit insolite provenant de son estaminet. Elle s'y rendit et aperçut deux individus dont l'attitude lui parut suspecte. Elle se dirigea vers son comptoir qui avait été scrupuleusement vidé, mais déjà ses clients d'occasion avaient pris la fuite.

Mme Dhalluin cria « aux voleurs ! » Des passants accoururent, et l'un d'eux, *M. Cartignies*, entrepreneur, qui était en vélo, se lança sur la trace des fuyards, qu'il rejoignit et arrêta, près du château Vaissier, avec l'aide d'un garçon boulanger.

Les malfaiteurs n'étaient autres que Verdonck et Brouck. Ils ont été écroués, afin d'être transférés *de nouveau à Lille.*

—o—

Cheval emporté

Hier soir, vers 3 heures et demie, un cheval attelé *au cabriolet de M. Alfred Desmet*, marchand de liqueurs, rue de la Croix-Rouge, 284, s'est emballé en face de l'estaminet Jules Vancrayneste, rue de Gand, 636, où son conducteur était descendu.

L'animal a parcouru quatre cents mètres au galop, et s'est abattu à l'angle de la rue du Pont-de-Neuville, brisant dans sa chute les deux brancards.

Pas d'accident de personne.

—o—

Convoi d'extradés et expulsés

Les gendarmes de Tourcoing ont conduit hier après-midi à l'extrême frontière, un convoi de sept prisonniers, quatre expulsés et trois extradés.

Ces derniers, les nommés Pierre Dulet, né à Watermal (Belgique), 31 ans, tourneur, réclamé pour vol par le parquet de Bruxelles ; Marie Rousseau, née à Mons, 44 ans, marchande, inculpée d'usage de faux, parquet de Tournai, et Jean-*Baptiste Van Ex, 52 ans, soldeur, originaire de* Louvain, prévenu de recel, parquet de Liège, ont été remis entre les mains des autorités belges.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Parmentier-Selosse, fabricant de tapis, un chauffeur, Charles Desfontaines, rue du Brun-Pain, maisons Delesarte, s'est blessé au côté gauche ; 3 semaines d'incapacité de travail.

— Chez Delahousse-Rasson frères, un tourneur en fer, Jules Nuttens, 21 ans, domicilié à Neuville, s'est blessé au pouce gauche ; 12 jours d'incapacité de travail.

— Dans la filature Desurmont et Cie, rue du Cimbale, un magasinier, Victor Lesaffre, 27 ans, rue de Gand, 207, a eu la main droite écrasée par une porte ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez Bernard-Flipo, filateur, un soigneur, Pierre Delporte, 56 ans, demeurant à Roncq, rue du Dronckaert, s'est contusionné le pied gauche ; 10 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier mercredi, il est arrivé aux Halles de Tourcoing : marée, 660 kilos ; salades, 450 ; asperges, 56 bottes ; fraises, 210 kilos ; endives, 350 ; artichauts, 250 ; pommes de terre, 50 kilos ; amandes vertes, 50 kilos ; fromages, 25 kilos ; beurre, 12 kilos.

LES VIOLENTS. — La police a dressé contravention pour violences légères contre deux frères, les nommés Edmond D..., 40 ans, serrurier, rue de la Latte, et Achille D..., 27 ans, terrassier, à Mouscron.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 17 juin

Naissances. — Lenoir Marie, rue de Lille, 6. — Douart Paul, rue de Menin, 32. — Duponchel Georges, rue de Normandie.

Décès. — Dehem Jean-Baptiste, 82 ans, rue de Moscou, 46. — Dendiével Paul, 2 mois, rue Blanche, 8. — Bonte Henri, 63 ans, rue de Roncq, 120. — Dumortier Zoé, 26 ans, rue du Sentier, 40.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONCERT DU JEUDI 18 JUIN, huit heures et demie du soir, kiosque de la Grand'Place.

Programme. — Trompettes « La Renaissance », 1. Le Gascon, pas redoublé, Ed. Jacquemain. — 2. Grande Fantaisie, F. Jacquemain. — 3. Valse de concert, F. Jacquemain.

L'Union Chorale. — 4. Sous la feuillée, Daerd. — 5. L'Adieu des Pêcheurs, Saintis.

Musique Municipale. — 6. Garden Party, polka, X... — 7. Miss Helyett, fantaisie, Audran. — 8. *Les Cloches de Corneville*, fantaisie, Planquette. — 9. Ernestine, polka pour piston, Henri Gadenne (solistes : Ernest Hairion et Alfred Dupriez).

MUSIQUE MUNICIPALE ET UNION CHORALE — Les musiciens sont priés de se rendre au local, ce soir, à huit heures et demie, pour le concert, sur la place. Chacun est prié de se munir de son petit pupitre.

ADJUDICATION. — Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise *du transport des dépêches de la gare de Croix* et du bureau des postes sont invitées à se présenter au bureau de poste de Croix, de dix heures du matin à quatre heures du soir, jusqu'au 30 juin inclusivement, pour prendre connaissance des charges de l'entreprise.

POIDS ET MESURES. — La vérification des poids et mesures aura lieu à Croix, les jours suivants : le lundi 22 juin, pour le quartier du garde Delfortrie ; mardi 23 juin, Spriet ; mercredi 24 juin, Rogé ; jeudi 25, Ghesquière ; vendredi 26, Delfortrie ; lundi 29, Spriet ; et mardi 30, Rogé.

WASQUEHAL

ETAT CIVIL du 17 juin 1903. — *Naissance.* — Emile Lepers, rue du Triez.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A la filature du Nord, une soigneuse, Augusta Dekeyser, 19 ans, demeurant à Croix, rue de Lille, a été blessée à la main gauche par la machine à boutonner. — 30 jours d'incapacité de travail.

— Chez Hannart frères, un journalier, Baptiste Delgrange, 42 ans, demeurant à Flers, place de la Liberté, a eu l'index droit serré entre deux cylindres.

— Chez Célestin Leroy, un mouleur, Alphonse Lamotte, 26 ans, demeurant à Stadem (Belgique), s'est blessé à la main droite en moulant des briques. — 10 jours d'incapacité de travail.

L'Athsme d'Été. -- Ses causes
(Suite)

Les causes déterminantes de l'éclosion de la maladie sont : 1° l'hérédité, 2° l'action des pollens, des poussières et des microbes cantonnés dans les fosses nasales, 3° l'action *des premières chaleurs et de la lumière solaire*. Comme traitement : soigner le rhume de cerveau avec le Coryzol Berthiot et combattre les symptômes pulmonaires, c'est-à-dire l'oppression, les crises d'asthme, avec la Poudre Louis Legras, ce merveilleux médicament qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Coryzol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

LE NORD

LILLE

LA MORT DU BRIGADIER SOHIER

Poursuivant son enquête, M. Davaine, juge d'instruction, qui interrogea mardi, le sieur Dupuis, supérieur des Rédemptoristes, et M. Boissard, a entendu hier, deux nouveaux témoins : le rédemptoriste Bernard et l'abbé Delporte, vicaire de Saint-Pierre-Saint-Paul.

Les deux frocards croient que le brigadier de police est tombé avant que les manifestants ne l'aient touché. Néanmoins, ils ne peuvent affirmer catégoriquement leurs dépositions, car ils se trouvaient dans le centre de la manifestation cléricale.

Tant qu'il n'y aura que des témoins comme ceux entendus, il sera difficile à M. Davaine d'établir définitivement les responsabilités dans la mort du malheureux Sohier ?

—o—

LA TOMBOLA DES JOURNALISTES

De Lille à Dunkerque et retour pour deux sous !...

Voilà le cadeau que l'Association professionnelle des Journalistes de la Région du Nord, offre à un millier de personnes, au moyen d'une tombola qui sera incessamment tirée.

Le voyage s'effectuera le 2 août prochain.

A Dunkerque, de nombreuses attractions, des fêtes sans précédent seront offertes aux favorisés du sort.

Nos lecteurs peuvent tous les jours, de huit heures à midi et de deux à sept heures, se procurer des billets dans nos bureaux, ainsi que chez nos confrères et dans la plupart des bureaux de tabac.

Le billet DIX CENTIMES ! Pour deux sous on peut aller passer un jour sur la plage si *belle de Dunkerque.*

C'est vraiment pour rien.

—o—

A la Manufacture des tabacs

Le directeur vient de faire afficher un avis dans l'intérieur de la Manufacture, prévenant les ouvriers et ouvrières que, comme les années précédentes, il y aurait chômage général du 24 juin au 2 juillet, pour cause d'inventaire.

Déjà, samedi dernier, une partie du personnel a été prévenue. Ces chômages sont normaux et se *produisent tous les ans.*

—o—

Exploits de rôdeurs

Bernard Vidersprot et Louis Henri, tous deux sans travail, erraient, mardi matin, sur le rempart près de la porte de Canteleu.

Tous deux s'ennuyaient et, pour se distraire probablement, se prirent de querelle. A Vidersprot, qui se montrait hargneux à l'excès, Henri répondit par un coup de poing.

D'où bataille acharnée au cours de laquelle Henri tomba dans un fossé profond et si mal*heureusement qu'il se fractura le bras.*

Il fut relevé par des passants et conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Vidersprot, qui avait déguerpi, fut appréhendé par la maréchaussée et conduit à la gendarmerie.

—o—

Mordu par un chat enragé

Mercredi, en entrant dans un grenier, rue des Ecoles prolongée, à Fives-Lille, le jeune Voet vit son chat blotti dans un coin et donnant les signes manifestes de la plus vive exnant les signes manifestes de la plus vive exaltation. Le chat s'élança sur Voet et le mordit.

L'animal, examiné par M. Rivière, médecin-vétérinaire, a été reconnu atteint de la rage.

Voet a été conduit immédiatement à l'Institut Pasteur.

—o—

Un client désagréable

Jean Dubuck, 32 ans, journalier, sans domicile, entrait, hier matin, à l'estaminet Depecker, 35, faubourg d'Arras, où il se faisait servir une consommation.

A peine la patronne avait-elle tourné les talons, que Debuck se dirigea vers le comptoir et y plongea indiscrètement la main. Juste, à ce moment, Mme Depecker rentra dans son estaminet.

Pris en flagrant délit, le journalier menaça la pauvre femme de lui « faire son affaire », si elle continuait à appeler au secours. Le jeune Maurice Martin, 13 ans, demeurant rue Carnot, à Thumesnil, qui avait entendu les cris de Mme Depecker, accourut à son secours et reçut un maître coup de poing du voleur.

Fort heureusement, des agents intervinrent et arrêtèrent le peu commode Dubuck. Il sera déféré au parquet.

—o—

Le téléphone

Mardi a été déposé par M. Decker David, sur le bureau de la Chambre, le rapport relatif à la construction, l'installation et l'aménagement à Lille de nouveaux tableaux multiples de téléphone.

—o—

Conférence anticléricale

Dimanche 21 juin 1903, à 5 heures du soir, chez le citoyen César Frémaux, rue des Guinguettes, 56, à Fives-Lille, conférence publique et contradictoire sur l'anticléricalisme, avec le concours assuré des citoyens Victor Frémaux, secrétaire de la Fédération ; Moïse Rivola, publiciste, secrétaire de l'Egalité d'Armentières ; Charles Saint-Venant, délégué des Droits de l'Homme.

Aussitôt la conférence, fête civile.

Informations et Communications diverses

A L'UNIVERSITE DE LILLE. — Le *Progrès du Nord* annonce comme certaine la nomination à Lille, en qualité de recteur de l'Université, de M. Compayré, recteur de l'Université de Lyon.

LES VIOLENTS. — La police a arrêté, hier matin, les nommés Edouard Lapaille, 19 ans, charbonnier, 45, rue des Etaques ; Paul Lemy, peigneur, 7, rue du Groquet, et Edouard Malfait, 20 ans, 43, rue Malpart. Ces trois individus sont inculpés d'outrages et de coups à agents.

A QUI LE VEHICULE ? — Une baladeuse dont les roues sont peintes en jaune, a été trouvée, dans la nuit de mardi à mercredi, rue de la Phalecque. Elle est à la disposition de son propriétaire, au commissariat du 8e arrondissement.

TRISTE AQUARIUM. — Hier matin, il a été saisi à la halle d'inspection, 1250 kilos de maquereaux (?) et 45 kilos de poissons divers.

Théâtres, Fêtes et Concerts

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL

(Direction A. Bourdette)

Jeudi 18 juin. — (Tournée Bourgeois). — FAMILLE SANS NOM, pièce en 5 actes et 10 tableaux, à grand spectacle, tirée du roman de Jules Verne, par M. T. Bergerat.

Bureau à 7 heures 3/4. — Rideau à 8 heures 1/4.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

GONDECOURT

Enfants martyrs

Nous avons annoncé précédemment la navrante histoire des deux petites filles de Gondecourt, Suzanne et Joséphine Requin, qui, disait-on, avaient été martyrisées par les époux Desruelles chez qui elles étaient en pension.

On se rappelle que la petite Joséphine avait eu, disait-on, le bras cassé par ses bourreaux.

Cette affaire paraît avoir été considérablement exagérée.

M. Délalé, juge d'instruction, chargé de l'enquête, s'est rendu à Gondecourt hier après-midi.

Il a interrogé à la mairie onze témoins *dont la mère des enfants et les époux Desruelles.*

Le docteur Castiaux, médecin-légiste, a présenté son rapport : Il déclare que les enfants portent sur le corps de nombreuses plaies consécutives à une maladie des os et que, dans ces conditions, il lui est impossible de se prononcer sur la question de savoir si les enfants ont été effectivement victimes de sévices graves.

M. Délalé est rentré à Lille, à six heures et demie, accompagné de son greffier.

HOUPLINES

KERMESSE DE LA SECTION DE LA ROUTE

A l'occasion de la kermesse d'Houplines-Route qui aura lieu les dimanche 28 et lundi 29 juin, la Commission des fêtes a organisé les réjouissances suivantes.

JOURNEE DU DIMANCHE. — *Tirs à l'arbalète* aux estaminets Durohart, rue Victor-Hugo et « A l'attente du Tramway », tenu par Lalau Bénoni, rue Victor-Hugo. Les tirs commenceront à 2 heures. — 20 francs de prix à chacun, répartis comme suit : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 6 fr. ; 3e prix, 4 fr.

Tir à l'arc, à l'estaminet du « Nouvel Ouvrage », *tenu par J. Vanderschelden*, rue Victor-Hugo. — 20 francs de prix : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 6 fr. ; 3e prix, 4 francs. Le tir commencera à 3 heures.

Jeux de boules : 1. rue de l'Egalité, entre les estaminet de la « *Dîme* », et du « *Résolu* » ; 2. rue Voltaire, entre les estaminets Raymond Rogier, Jules D'hone et Albert Declercq. — 15 francs de prix à chaque jeu : 1er prix, 7 fr. ; 2e prix, 5 fr. ; 3e prix, 3 fr. Les jeux commenceront à 3 heures.

Concours de piquet, à l'estaminet J.-B. Wattez, rue Victor-Hugo, à 3 heures. — 15 francs de prix : 1er prix, 6 fr. ; 2e prix, 4 fr. ; 3e prix 3 fr. ; 4e prix, 2 francs.

Concours de pinsons, à l'estaminet « A Sainte-Hélène », tenu par Edouard Cordonier. — 10 francs de prix.

Concours de pigeons voyageurs, à l'estaminet du « Nouveau Retour de Paris », tenu par Charlet-*Bricout.* — 50 francs de prix.

JOURNEE DU LUNDI. — *Jeu de bouchons*, à l'estaminet Georges Lesaffre, rue d'Ecosse, à 10 heures du matin. — 20 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 8 fr. ; 2e prix, 5 fr. ; 3e prix, 4 fr. ; 5e prix, 3 francs.

Jeux de boules, 1. rue d'Hespel, entre les estaminets Charles Leplat et J.-B. Leclercq ; 2. rue de la Briqueterie, entre les estaminets Auguste Jourdain et Jean Dhondt. Les jeux commenceront à 9 heures du matin. — 15 francs de prix chacun, répartis comme suit : 1er prix, 7 fr. ; 2e prix, 5 fr. ; 3e prix, 3 francs.

Concours de piquet, à 11 heures du matin, à l'estaminet « Au retour de Quesnoy », tenu par Mme Vve Vanhove, rue Victor-Hugo. — 15 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 6 fr. ; 2e prix, 4 fr. ; 3e prix, 3 fr. ; 4e prix, 2 francs.

Mât de cocagne horizontal (blancs et noir), à 5 heures du soir, rue d'Ecosse. — 25 francs de prix en espèces : 1er prix, 8 fr. ; 2e prix, 6 fr. ; 3e prix, 5 fr. ; 4e prix, 4 fr. ; 5e prix, 2 francs.

AVIS IMPORTANT. — Les amateurs étrangers à la localité sont admis à participer aux jeux. Les adhésions seront reçues jusqu'au 28 juin, à 11 heures du matin, à l'estaminet du « Drapeau National », rue Victor-Hugo. Un règlement de chaque jeu sera déposé dans chaque estaminet où il aura lieu.

La distribution des prix sera faite par la Commission des Fêtes, le lundi 29 juin, à 7 heures du soir, à l'estaminet « Au Repos des Ouvriers », rue d'Ecosse.

Nul doute que cette kermesse aura un grand succès ; les adhésions arrivent déjà nombreuses au « Drapeau National ». Espérons que le beau temps se mettra de la partie. Bonne chance aux concurrents.

POUR LES PAUVRES. — L'article que nous avons publié sous ce titre, il y a quelques jours, et dans lequel nous signalions les généreuses libéralités (!) faites aux pauvres d'Houplines, par deux riches familles, à l'occasion du mariage de leurs enfants, a eu le don d'exaspérer le plumitif de la rue de Lille, à Armentières, autrement dit le directeur du bien-pensant *Journal d'Armentières*. Comme un serpent sur la queue duquel on vient de marcher, il lève furieusement la tête et lance son venin. *En une prose qui sue la haine et le dépit*, l'écrivassier armentiérois essaie de persuader les pauvres que s'ils reçoivent quelques secours du Bureau de bienfaisance, c'est tout simplement parce que les collectivistes qui sont au pouvoir veulent se faire de la popularité. Il ajoute même que les « cléricaux », les « bigots » sont exclus de la distribution. On n'est pas plus perfide ! Heureusement tous les malheureux d'Houplines savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Ils savent bien que toute la sollicitude de la municipalité leur est acquise et qu'ils n'ont jamais frappé en vain à la porte des administrateurs du Bureau de bienfaisance, depuis trois années que les socialistes ont pris à l'Hôtel-de-Ville la place des réactionnaires. Nous mettons au défi le rédacteur du *Journal d'Armentières* de prouver qu'une sélection est faite parmi les malheureux en ce qui concerne la distribution *des secours* ; tous, sans distinction de politique ni de religion reçoivent les secours auxquels ils ont droit. S'il veut être édifié à ce sujet, il n'a qu'à consulter le registre de distribution.

Le folliculaire de la rue de Lille, continuant d'expectorer la bile qui l'étouffe, dit ensuite : « Vous avez exagéré la persécution religieuse, renchérissant *sur les ordres de l'autorité supérieure*, et vous vous étonnez que ces gens (les riches contribuables) que vous *pressurez* outre mesure, conservent pour en faire une distribution équitable, quelque chose de leur budget d'aumônes pour les pauvres Petites Sœurs passées en Belgique où elles élèvent chrétiennement les enfants de vos victimes. »

On n'est pas plus hypocrite ! Voyez-vous les riches contribuables pressurés outre mesure par les ociallites ! Il vaudrait mieux sans doute que ce soient les petits commerçants, et les ouvriers qui, seuls, paient les impôts. Au pauvre, la besace, que diable !

Toutefois nous aimons à reconnaître que, quoique pressurés, les riches contribuables ont encore par devers eux un budget d'aumônes ; mais ce n'est pas pour soulager les malheureux de la *commune. Non, ces aumônes sont destinées purement* et simplement aux pauvres Petites Sœurs passées en Belgique ! C'est bien ce que nous avons écrit il y a quelques jours. Et non seulement il n'y a pas que les réactionnaires qui agissent ainsi ; nous connaissons des individus qui se disent républicains, qui se déclarent partisans enragés de l'enseignement laïque et qui cependant envoient leurs enfants dans les écoles congréganistes, qu'ils favorisent de leurs largesses.

Les pauvres savent bien que la question d'humanité pour la classe bourgeoise n'est qu'une question d'intérêt.

Le directeur du *Journal d'Armentières*, en écrivant son article, a perdu une jolie occasion de se taire.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LA CAMBRIOLE. — La rue Saint-Géry devient décidément le lieu d'élection de MM. les cambrioleurs. Voici leur dernier exploit, qui ne le cède guère aux autres.

Lundi, vers 10 heures et demie du soir, Mlle A... D..., rentrant chez elle, fut surprise de voir ses fenêtres éclairées.

Prise de peur, elle s'en fut chercher un voisin, qui l'accompagna jusque dans l'appartement.

Il n'y avait personne, mais tout était sens dessus dessous, et une somme de 150 fr., qui se trouvait *dans une boîte à gants, déposée sur le guéridon* du salon, avait disparu.

Les soupçons de la volée se portent sur une personne qu'on a vue rentrer et sortir de la maison, vers 9 heures et demie. Mais l'affaire n'aura vraisemblablement pas de suites judiciaires, Mlle D... n'ayant pas jusqu'à présent, porté plainte.

CARNAVAL D'ETE. — Les fêtes du carnaval d'Eté sont fixées au dimanche 19 juillet prochain.

Il comprendra un défilé et une marche de nuit. 3.000 francs de primes seront attribuées aux groupes costumés, bicyclettes, voitures, chars, automobiles et tandems.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la Mairie.

DENAIN

JUSTICE DE PAIX. — Par décret du 13 courant, M. le Président de la République a nommé M. Cuvelier Louis, pharmacien à Denain, suppléant du juge de paix de ce canton, en remplacement de M. Caron, démissionnaire.

Les compétiteurs étaient nombreux et nous sommes heureux, qu'en la circonstance, le gouvernement ait fait choix de M. Cuvelier, homme intègre et juste, non inféodé à aucune coterie, pour une suppléance de la Justice de Paix de l'important canton de Denain.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

TOMBE D'INANITION. — Mardi, vers quatre heures et demie de l'après-midi, le nommé Armand Donnez, âgé de 84 ans, sans profession, demeurant à Escaudain, est tombé d'inanition dans la rue de la Pyramide.

Relevé par des passants, il fut conduit chez M. Louis Cuvelier, *pharmacien*, place de la Mairie, qui lui administra un cordial ; après quoi, Donnez, complètement remis, put reprendre le chemin de son domicile.

HASNON

Chute mortelle

On nous signale en dernière heure un accident qui a produit une vive émotion dans la commune.

Le nommé Léon Dusart, maçon, qui se trouvait sur un échafaudage, dans une maison en construction, est tombé en bas et s'est tué dans sa chute.

SAULTAIN

DESCENTE DU PARQUET DE VALENCIENNES. — Nous avons signalé, il y a huit jours, l'arrestation à Saultain du nommé Bouvard Constant, qui était recherché pour un vol de numéraire commis à Valenciennes, au préjudice des époux Cardinal, aubergistes au « Bœuf Gras ».

Ainsi que nous l'avons dit, l'instruction ouverte au sujet de ce délit avait révélé que le prévenu était également soupçonné d'autres vols, commis dans sa commune, littéralement terrorisée par lui.

Il niait d'ailleurs opiniâtrement tous les méfaits dont il est inculpé.

Hier, à 3 heures du soir, le parquet de Valenciennes, représenté par MM. Gobert, juge d'instruction, Goreau, commis greffier, s'est transporté à Saultain.

Les magistrats étaient accompagnés du gendarme Kokel, qui avait procédé à la première enquête.

Ils se sont rendus chez M. Baudour, épicier, qui avait été victime d'un vol récent.

L'examen d'une fenêtre, donnant sur le magasin, permit de relever sur les montants et le mastic d'une vitre de nombreuses traces faites avec un couteau.

Or, on se souvient que Bouvard, au moment de son arrestation, était porteur d'un couteau, et qu'on le soupçonnait d'avoir voulu essayer de démastiquer les carreaux de cette fenêtre, pour pénétrer chez M. Baudour.

Dans ces conditions, une présomption formelle existe, sinon une certitude, à l'encontre de l'inculpé.

La fenêtre a été enlevée comme pièce à conviction.

Le parquet est rentré à Valenciennes vers 4 heures et demie.

SAINT-AMAND

DON DE 50.000 FRANCS A LA VILLE DE SAINT-AMAND. — On nous écrit :

On nous annonce qu'une magnifique libéralité serait faite à la ville de Saint-Amand : Mme Napoléon Davaine, de Paris, veuve de notre concitoyen M. Napoléon Davaine, ingénieur, et belle-sœur du docteur C.-J. Davaine, donnerait à la ville de Saint-Amand une somme de 50,000 francs pour la construction d'une Maternité.

Nous avons la largeur d'esprit de reconnaître et d'apprécier le bien, d'où qu'il vienne et quels que soient les sentiments au nom desquels il est accompli.

Nous savions déjà que Mme Davaine faisait beaucoup de bien, et cela ne pouvait nous étonner. Elle appartient à cette honorable famille chez laquelle le dévouement à la chose publique et aux travailleurs déshérités de la fortune fait partie des traditions familiales.

Devant ce nouveau témoignage de générosité, nous nous permettrons d'exprimer à la généreuse donatrice nos sentiments de vive admiration et de profonde reconnaissance.

PAS-DE-CALAIS

NOYELLES-SOUS-LENS

VOL. — Un vol de pommes de terre estimé à une dizaine de francs a été commis dans la nuit du 15 au 16 juin, au préjudice de Mme Marie Duprez.

LIEVIN

VOIES DE FAIT. — La gendarmerie de Liévin a ouvert une enquête sur une affaire de coups réciproques dans laquelle sont impliqués le nommé Etienne Lefin, cabaretier, et Victor Gausseans, mineur.

Ce dernier, pensionnaire de Lefin, aurait tenu des propos désobligeants sur la femme de celui-ci. De là, la querelle qui aura son épilogue devant le juge de paix.

VERMELLES

PRIX DE FAMINES. — On nous écrit : La viande est chère à Vermelles. Un pauvre ouvrier allait récemment chez un boucher de la commune et se faisait servir un morceau de cheville qu'il paya 0 fr. 30. *Rentré chez lui*, il pesa sa marchandise et trouva 90 grammes. En bonne arithmétique, cela fait de la viande à 3 fr. 30 le kilo. C'est plutôt cher, alors qu'à Lille le même morceau se vend 1 fr. 45 le kilo.

Ce qu'il y a de mieux peut-être dans l'aventure, c'est que l'acheteur coupable de ne s'être pas laissé voler sans réclamer s'est vu convenablement houspiller.

La conclusion de l'histoire, c'est qu'il importe de taxer officiellement la viande comme on le fait déjà pour le pain.

C'est le seul remède à la f....faim dévorante des marchands qui, pour opérer à l'étal, n'en imitent pas moins ceux du temple.

LENS

BRIS DE CLOTURE. — Procès-verbal pour bris qu'il apporte à la défense des intérêts de la commune de clôture au préjudice de M. Hauyez, place St-Alfred, a été dressé contre le nommé Marmant Octave, demeurant à Lens, rue de l'Oiselet.

ENFANTS PERDUS. — Hier, c'était la petite fille de M. Oscar Parsy, garçon de magasin, qui s'égarait. L'enfant fut heureusement retrouvé le soir même.

Aujourd'hui, c'est un petit garçon de deux ans et demi qu'une bonne dame a trouvé sur la voie publique. Il est blond, frisé et porte une robe rouge avec des bas noirs et des souliers jaunes.

Le réclamer chez Mme Duquesnoy, boulevard des Ecoles, 2.

LES RECOLTES. — Les dégâts dans les récoltes commis par des passants ont été si considérables ces temps derniers que les gardes champêtres ont dû établir une surveillance rigoureuse.

A cette heure le nombre des contraventions est véritablement considérable. On en compte trois pour la journée d'hier qui ont été dressées contre MM. Cyrille Liévin, 25 ans, mineur, rue Nouvelle, fosse numéro 12, Gustave Laissen, 28 ans, demeurant à Loos-en-Gohelle, et Alphonse Frementel, de Noyelles-sous-Lens.

ABUS DE CONFIANCE. — Il y a quelques jours nous signalions la disparition d'un nommé Oscar Denœux, âgé de 20 ans, mineur, demeurant à Hersin-Coupigny.

Cet individu auquel un cabaretier avait confié une somme de 250 fr. pour être remise à son brasseur était venu se cacher à Lens et faisait la *fête dans des maisons borgnes avec l'argent qu'il* devait remettre au fournisseur de son patron.

Les recherches de la police viennent d'aboutir à son arrestation.

Oscar Denœux a été remis par la police aux mains des gendarmes qui l'ont écroué à Béthune.

AFFAIRE DE MŒURS. — La veuve Delay, née Adèle Laurent, celle peu recommandable personne dont le proxénétisme s'exerçait éhontement dans un estaminet de Lens, vient de faire appel du jugement la condamnant à six mois de prison pour excitation de mineures à la débauche.

La fille de la veuve Delay qu'on disait soumise, elle aussi, au triste métier de la bonne de l'établissement, proteste à son tour contre tout ce qu'on a dit sur elle à l'audience.

L'affaire reviendra prochainement devant les juges d'appel.

UNE CIBLE HUMAINE. — *Hier matin*, vers 10 heures, une petite fille de 13 ans, Germaine Kindt, demeurant route de Douai, à Sallaumines, se trouvait au bas du terri de la fosse numéro 4 des mines de Lens.

Sur le dit terri, un déchargeur nommé J.-B. Housiaux, 42 ans, demeurant à Annay, était occupé à vider un wagon. *Germaine Kindt* gêna-t-elle l'ouvrier ou bien celui-ci voulut-il lui défendre *lui interdire* de ramasser quelques débris de charbon ?

Ce que des témoins affirment et ce que malheureusement les faits démontrent suffisamment, c'est que Housiaux lança de grosses pierres à la petite fille et que celle-ci fut atteinte à la tête très grièvement.

Germaine Kindt perdit connaissance et roula dans une véritable flaque de sang. Quand on la releva, elle portait une plaie contuse de huit centimètres au sommet de la tête.

La pierre dont s'est servi Housiaux et qui a atteint la petite Germaine pèse près d'un demi-kilogramme.

La pauvre enfant a dû être transportée chez elle après avoir reçu quelques soins à Lens.

VOIES DE FAIT. — *Le nommé Gustave Peltier*, journalier, rue Victor-Hugo, ne s'est pas contenté de causer du tapage dans l'estaminet Cohet, situé rue du Cantin. Il a frappé le patron de l'établissement d'un coup de poing à la figure et la patronne d'un autre coup de poing à la lèvre supérieure, non sans avoir, au préalable, brisé quelques vitres.

VOL. — La nommée *Demeurin*, habitant la cité numéro 8 des mines de Lens, est venue déclarer au commissariat qu'une de ses voisines, Fernande Labalette, lui avait dérobé une paire de pantoufles et un tablier en satinette noire garni d'un volant.

Ces objets se trouvaient, paraît-il, sur la table de cuisine de la plaignante et sont évalués à 5 fr. 25.

MISE A SAC. — Une cantine à usage de cabaret, sise rue Manot, fosse numéro 11 à Lens, a été complètement mise à sac par des gamins qui ont brisé toutes les vitres des fenêtres.

Cette cantine appartient à la brasserie coopérative l'*Union* de Lens, qui a son siège rue de Douai à Sallaumines.

HENIN-LIETARD

POLICE DES MŒURS. — Le maire d'Hénin-Liétard vient de prendre un arrêté autorisant l'ouverture d'une maison de tolérance. Cette mesure qui sera évidemment commentée de toutes façons sera, nous n'en doutons pas, approuvée par beaucoup qui seront d'avis que le contrôle médical imposé à ces maisons spéciales est une sérieuse *atténuation à la libre prostitution qui menaçait* de régner en maîtresse à Hénin-Liétard. Il reste maintenant à la police le soin de faire son devoir et de débarrasser la ville des bouges infects qui la déshonorent.

L'AUDIENCE DE MARDI. — M. le juge de paix n'a pas eu, mardi dernier, l'occasion d'exercer par trop sa justice paternelle. Deux petites contraventions pour défaut de plaque et retard au cabaret étaient relevées à la simple police et l'audience aurait été tout à fait terne, si une affaire de diffamation n'avait pas mis aux prises Me Escoffier, le distingué avocat de Douai, et Me Pouey de Lens, qui tous deux ont fait assaut d'éloquence et d'esprit. En passant nous remercions Me Pouey, qui a rendu hommage au *Réveil du Nord*, lorsque, dans un article précédent, il recommandait aux plaideurs de ne pas s'entêter dans ces affaires *d'injures* et de prétendues diffamations qui les entraînent toujours et sans profit appréciable dans des démarches et des dépenses inutiles.

LE PAIN CHER. — Le pain continue de se maintenir à un prix élevé. La taxe officieuse d'Arras est encore fixée comme suit, à partir du 16 juin 1903 : 1re qualité, 0,34 le kilo, 2e qualité 0,28, 3e qualité 0,24.

ACCIDENTS A LA VERRERIE BEAUVOIS. — Bertiaux Emile, 38 ans, demeurant à Hénin-Liétard, rue de Bouvroy, s'est, le 12 courant, coupé à la main en détachant la cape d'un creuset.

10 jours de repos lui sont assignés.

— Gremette Louis, 48 ans, demeurant à Hénin-Liétard, qui s'est blessé à la jambe en brouettant du sable, est également condamné à 10 jours de repos.